

SŒUR FAUSTINE



Toute cette dévotion est fausse et sans respect pour Dieu. D'abord à cause du tutoiement incessant envers Dieu, absolument insupportable, ensuite par la spiritualité sous-jacente, inacceptable pour un catholique.

Je reviens d'abord sur le chapelet, où l'on dit bien : « *Dieu saint, saint fort, saint immortel, ayez pitié de nous et du monde entier* ». Les anges et les âmes des hommes sont également immortels. Tous les saints sont des saints immortels ! Dieu est éternel. J'ai comparé avec la formule des *Saintes Plaies*, ce n'est pas tout à fait la même : « *Dieu fort, Dieu saint, Dieu immortel, ayez pitié de nous et de tout le monde* ». **Sœur Marie-Faustine a copié sur sœur Marie-Marthe Chambon !** Et cette formule est due à prêtre romain du XIX^e siècle et pas aux franciscains.

Sur le sacrement de la confession, par exemple, **il n'y a ni regret des fautes, ni contrition, ni ferme propos.** Je vous renvoie à l'extrait que je vous ai adressé de l'abbé Ricart Torrens⁽¹⁾ (***Du nombre des élus***) et la nécessité du ferme propos pour être absous. **On est en présence du système luthérien où Dieu couvre les péchés,** mais ne purifie pas le pécheur, qui n'est donc pas régénéré dans l'état de grâce comme par l'eau du baptême, mais reste avec sa souillure, et donc en reste imprégné et complice. En confession, on n'étale pas ses faiblesses, on accuse des fautes délibérées dont on se reconnaît pleinement coupable, ce n'est pas une partie de plaisir, de même que la Messe n'est pas un spectacle, comme, hélas, c'est le cas pour la majorité des gens qu'on vont à "Saint-Nicolas".

On lit encore : « *J'ai quitté mon trône céleste pour m'unir à toi* ». C'est **une hérésie**, car si Dieu s'unit bien à nous dans l'eucharistie (à condition d'être en état de grâce), Il ne quitte pas pour autant son trône céleste, et Notre Seigneur reste à Sa droite dans le Ciel.

Au 1^{er} jour de la neuvaine (ou à la première dizaine du chapelet), on lit : « *Amène-moi l'humanité entière !* » **C'est flatter la présomption de la servante de Dieu,** aussi bien que celle de ceux qui pratiquent cette dévotion. De plus, on dit : « *les pauvres pécheurs enfermés dans le Cœur très compatissant de Jésus* » : **là encore, on retrouve la conception luthérienne.** Seules les âmes en état de grâce sont dans le Cœur de Jésus, les pécheurs doivent d'abord être absous, **la contrition est la seule grâce qu'ils puissent obtenir par la prière, s'ils sont baptisés.**

L'ensemble des textes est à la fois "gnangnan", grandiloquent et prétentieux, et ne ressemble pas du tout aux prières que nous disons habituellement.

On trouve ensuite : « *Reçois dans la demeure de ton Cœur les âmes des hérétiques et des apostats, attire-les à l'unité de l'Église, ne les laisse pas sortir de la demeure de ton Cœur* ». **Incohérent et blasphématoire.** Toutes les prières s'adressent au Père Éternel, aucune allusion au Médiateur ni à la Médiatrice, oubliés.

Au 6^e jour, on lit : « *Amène-moi les âmes douces et humbles ainsi que celles des petits enfants* ». **Cela**

¹ http://catholicapedia.net/Documents/abbe_torrens_ricart/Jose-Ricart-Torrens_Du-nombre-des-elus_extraits.pdf

sent l'hérésie, et l'existence des Limbes est niée implicitement.

« Le plus grand attribut de Dieu est son infinie miséricorde » ⁽²⁾. **C'est faux**, la Miséricorde disparaîtra à la mort du dernier homme, comme la Foi et l'Espérance, et de plus elle disparaît à la mort de chaque homme au Jugement particulier.

C'est de Foi. Le plus grand attribut de Dieu est l'être. "Eyeh" = Je Suis. Tout le monde sait cela.

Au 8^e jour, on demande à Jésus « *d'éteindre les flammes du Purgatoire, afin que là aussi soit glorifiée la puissance de sa Miséricorde* » ! Suite de la même **hérésie**. Ce n'est pas ce que nous fait demander Mgr Büguet ! **La Miséricorde ne s'exerce pas du tout au Purgatoire, mais la Justice** – qui est niée dans toute cette dévotion, car on n'en parle jamais – et c'est bien pourquoi nous devons prier pour les âmes qui y sont, car elles ne peuvent attendre de secours que de nous. Les flammes du Purgatoire ne s'éteindront qu'au Jugement dernier.

On rejoint là ce que je vous disais à propos de l'entrée finale des démons au Ciel, à laquelle croient beaucoup de ces dévots conciliaires, **car l'Enfer éternel est incompatible avec la Miséricorde** telle que la conçoit sœur Marie-Faustine. La **gravité du péché est niée**, car c'est bien parce que l'offensé est infini que l'offenseur créé, donc fini, doit expier par l'infinité du temps de ses supplices.

En fait, **dans cette dévotion, tout concourt à enlever l'idée de la gravité du péché**, du tragique de la vie terrestre, du temps si court, qui passe si vite, de la responsabilité de l'homme. Enfin, dire que la puissance de Dieu ne règne pas au Purgatoire est se moquer de Lui. Et la Foi nous enseigne que le feu de l'Enfer et du Purgatoire est un feu réel, afin que le corps y subisse des supplices corporels, en plus de la peine du dam, qui est spirituelle. Or sœur Faustine dit que ce feu est purement spirituel. Donc, ce n'est pas Notre-Seigneur qui lui parle, mais bien le prince de ce monde.

Cela **fourmille d'hérésies**, et je ne comprends pas que des fidèles *tradi* ne s'en aperçoivent pas ! Cela prouve leur ignorance crasse, leur paresse et l'indigence de leur vie intérieure. Ils sont sur terre pour s'amuser et bien profiter de la vie, comme l'abbé de Tanoüarn, qui ne s'en cache même plus... Cela explique aussi Vatican II, car les évêques y avaient cet état d'esprit, pour la plupart. En revanche, je comprends parfaitement la condamnation du Saint-Office (cf. Annexe).

Le postulateur général pour la cause de sœur Marie-Faustine à Rome après la guerre était un pallottin polonais, l'abbé Stanislas Suwala, ce qui explique la mainmise de cette société de prêtres sur cette dévotion. Mais l'abbaye Saint-Joseph de Flavigny en fait aussi la propagande.

Et je maintiens que cette dévotion cause un grave préjudice, car elle a pour résultat de détourner les fidèles de la récitation du Rosaire ; de même que la dévotion aux Saintes Plaies. La tradition est étrangère à ces cultes, il n'en a jamais été question chez nous. C'est de l'importation frauduleuse !

Le cardinal Sapieha, archevêque de Cracovie, a soutenu cette dévotion à partir de 1941 (date de la révélation par la mère supérieure), a institué dans son diocèse en 1951 la *fête de la Miséricorde* avec une indulgence partielle de sept ans, a donné en 2.1952 son approbation au portrait et l'imprimatur à l'image et à la prière, et a instruit le procès canonique d'Hélène Kowalska, entrée en août 1925 dans la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de la Miséricorde de Varsovie (où elle fut portière de la maison de Cracovie) sous le nom de sœur Marie-Faustine (25.08.1905 - 5.10.1938, tuberculose).

Rome, avec sa lenteur et sa sage prudence, a poursuivi son enquête et a conclu négativement par le décret du 28.11.1958, condamnant les travaux de l'Institut de la Miséricorde divine et blâmant de nombreuses propositions hérétiques dans le Journal de la religieuse. L'abbé Michel Sopoćko a reçu une sévère réprimande et tout ce qu'il avait fait a été supprimé. La notification du 3.03.1959 interdit la dévotion, la neuvaine, le chapelet, la prière de 15h et l'image partout dans le monde sauf la prière devant le portrait du Christ Miséricordieux peint en 08.1934 et exposé dans le couvent polonais des religieuses de la Congrégation des Sœurs de Jésus Miséricordieux fondé en 1941, tout cela avant l'annonce du Concile.

Sous le règne des modernistes, la religion ayant changé grâce aux merveilleux deuxième concile du Vatican, le nouvel archevêque de Cracovie, Mgr Karol Wojtyła, a remis en cause ce jugement grave du Saint-Office, soutenu les religieuses sanctionnées, lancé un nouveau procès diocésain en 1965 (terminé le 20.09.67), déclaré la sœur vénérable en 1968 et transmis la cause à Rome.

² Aux pages : 53, 85, 98 et 140 du pdf "Le Petit Journal de Sœur Faustine" :

http://catholicapedia.net/Documents/soeur_faustine/Le_Petit_Journal_de_Soeur_Faustine.pdf

Ce n'est que le 15.04.78 que le cardinal Seper, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, a conclu à la parfaite orthodoxie du *Petit Journal*. La notification du 3.03.59 a été annulée le 30.06.78. Les interdictions concernant la diffusion du culte de la Miséricorde Divine ont été levées le 12.07.79. Le procès romain engagé par Wojtyla devenu Jean-Paul II s'est terminé en 12.1992 et a abouti à la "béatification" le 18.04.1993. La "canonisation" a été prononcée le 30.04.2000. La nouvelle *Fête de la Miséricorde* a été instituée pour l'Église universelle (**église Conciliaire !**) le 20.04.2000 et la première célébration a eu lieu le 22.04.2001. Enfin, Benoît XVI a "béatifié" l'abbé Michel Sopoćko en 09.2008.

Il est à noter que la sœur tutoie constamment Dieu et Notre-Seigneur, comme le font les conciliaires, adeptes de la nouvelle religion où tout le monde est sauvé par un dieu bonasse. Sa mère était née Babel, ce qui, évidemment, ne fait pas très polonais... Elle a été la patronne des JMJ de Sydney présidées par Benoît XVI. La prophétie principale est : « *Si la Pologne obéit à ma volonté, je l'élèverai en puissance et en sainteté. D'elle sortira l'étincelle qui préparera le monde à mon ultime venue* », ce qui est interprété par les conciliaires comme étant le merveilleux Wojtyla-Jean-Paul II à qui est due la chute du communisme grâce à *Solidarnosc* et à la consécration de la Russie de 1984... Une façon comme une autre de se canoniser lui-même et de préparer sa future canonisation (en bonne voie).

Des millions de conciliaires suivent cette dévotion, pas les traditionalistes, sauf ceux qui sont assis entre deux chaises et qui fréquentent l'«*Eglise*» conciliaire, comme les gens de *Civitas* (le webmestre du site *E-Deo* viendra témoigner le mois prochain à l'école Saint-Michel de Châteauroux contre le site 'subversif' *Virgo-Maria*, alors que *E-Deo* fournit l'Évangile du jour selon le *n.o.m* de Bugnini-Paul VI et est très lié à *Riposte catholique* de Daniel Hamiche et Bernard Anthony-Renaissance catholique ralliés au Barroux et à la *Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre* qui refusent les sacres de 1988.

De plus, l'Église a déjà un dimanche de la Miséricorde, celui du Bon Pasteur, qui est le deuxième après Pâques et dont l'Introït commence par les mots *Misericordia Domini*. Et surtout la fête du Sacré-Cœur de Jésus (dont l'initiative remonte à saint Jean Eudes et à sainte Marguerite-Marie) est la fête par excellence de la Miséricorde du Sauveur.

Dans ce chapelet de la miséricorde, **que gagne-t-on à remplacer le *Pater Noster*, prière que Notre-Seigneur Lui-même nous a donnée pour nous adresser correctement à Notre Père par : « Père Éternel, je vous offre le Corps et le Sang, l'Âme et la Divinité de votre Fils »**, alors que chaque catholique sait que c'est la prière du prêtre consécrateur à l'autel pendant le saint Sacrifice de la messe, notamment dans l'Offertoire (prière supprimée dans le *n.o.m.*) ? Dans la nouvelle religion, tout fidèle est prêtre !

Que gagne-t-on à remplacer l'*Ave Maria* par : « Par sa douloureuse passion, soyez miséricordieux pour nous et pour le monde entier » ? Que gagne-t-on à remplacer le *Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto* par : « Dieu saint, saint fort, saint immortel, ayez pitié de nous et du monde entier » ? Heureusement que Dieu est immortel, mais Lucifer aussi ! Chez nous Dieu est éternel, et pas le monde (comme dans la thèse de philo de l'abbé Celier). **N'est-ce pas une subtile manière détournée sous apparence de bien pour se substituer à l'authentique Rosaire dont Notre-Dame nous a dit à Fatima que c'était le dernier remède et que le Ciel n'en donnerait pas d'autre ?** C'est à ranger à mon avis au rayon des lubies de W/JP2 avec les "mystères lumineux" qui mettent en extase les conciliaires, tout en les maintenant dans leur péché. J'ai discuté avec une jeune fille adepte de ce nouveau culte et je puis vous assurer que le démon la tient sous sa patte. Je pourrais vous en parler au téléphone.

Il y a des collectionneurs de dévotions et d'apparitions en tout genre dans le milieu *tradi* et ils fréquentent aussi les dévotions des conciliaires et de toutes sorte de sectes. On ne peut éviter de les croiser. Ils se figurent qu'il suffit de multiplier les formules de dévotion et les aspersions d'eau bénite pour être sauvés. Nous ne méprisons pas les dévotions, bien au contraire, nous en faisons même bien plus que d'autres. Mais Notre-Seigneur a bien précisé que ceux qui étaient sauvés étaient ceux qui font la volonté de son Père, c'est-à-dire qui suivent les commandements et les inspirations de la grâce de Dieu. Et quand on regarde comme vivent ces pauvres gens, on est obligé de conclure qu'ils sont dans l'illusion.

Sœur Marie-Faustine nie le feu corporel de l'enfer et du purgatoire puisque "Notre-Seigneur" lui a révélé que "c'est un feu purement spirituel", ce qui évidemment s'accorde merveilleusement bien à la croyance de JP2 et de B16.

Il semble donc prudent, avant de se lancer dans cette dévotion, d'attendre le jugement d'un pape vraiment catholique, qui seul pourra infirmer ou confirmer la condamnation initiale.

Annexe

— 28 novembre 1958 — Un décret de la Congrégation du Saint-Office (n°65/52) et une notification du 3 mars 1959 interdisent la propagation du culte de la Miséricorde Divine sous la forme indiquée par sœur Faustine.

Le 6 mars 1959, le Saint-Office (aujourd'hui Congrégation pour la Doctrine de la foi) publie le décret suivant :

« Qu'il soit rendu public que la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office, après avoir examiné les prétendues visions et révélations de Sœur Faustine Kowalska, de l'institut de Notre-Dame de la Miséricorde, décédée en 1938 près de Cracovie, a décidé ce qui suit :

Il faut interdire la diffusion des images et des écrits qui présentent la dévotion à la Divine Miséricorde dans la forme proposée par ladite Sœur Faustine.

Il est requis de la prudence des évêques de devoir faire disparaître lesdites images qui ont éventuellement déjà été exposées au culte.

Du palais du Saint-Office, le 6 mars 1959

Ugo O'Flaherty, Notaire »